

# **COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2016**

**Convocation** : 18 octobre 2016

**Affichage** : 28 octobre 2016

Le 26 octobre 2016, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

**Présents** : AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, BRALLET Chantal, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline, UTIEL José

**Procurations** : GENELOT Laurence donne pouvoir à AUBERTIN Florence, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie donne pouvoir à OZANON-GUILLEMAUT Céline, DUBREUIL Didier donne pouvoir à LARDY Gérard

**Absent** : GUILLET Christophe

**Secrétaire de séance** : MORIN Daniel

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

## **1- INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE – DESTINATION DES COUPES ET AFFOUAGES : EXERCICE 2017**

M. Gérard LARDY, adjoint chargé des bois, présente aux membres du Conseil les parcelles, présentées par l'ONF, qui seront proposées à l'inscription d'assiette 2017 pour les futurs affouages.

Il s'agit de la parcelle 32 d'une superficie de 4.36 Ha pour une coupe amélioration.

Un report du passage en coupe de la parcelle 21, d'un délai d'un an, est sollicité car le capital est faible.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 (coupes réglées) de la parcelle 32, d'une superficie de 4.36 Ha, coupe amélioration
- **SOLLICITE** le report de passage en coupe de la parcelle 21, d'une superficie de 3.58 Ha, coupe TSF, d'un délai d'un an pour capital faible
- **DECIDE** la destination de la coupe réglée (parcelle 32).

## **2- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle des Associations, M. Daniel MORIN, Adjoint, expose que la commune peut bénéficier de subventions auprès de différents organismes.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 240 000 € H.T. (comprenant la maîtrise d'œuvre, les différentes études et les travaux).

Il convient de solliciter ces organismes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention de l'Union Européenne auprès du Syndicat Mixte du Chalonnais et son groupe l'Action Locale, dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.
- **AUTORISE** l'autofinancement de la commune à appeler une subvention européenne au titre du programme LEADER

- **SOLLICITE** une subvention de la Région dans le cadre du Contrat Territorial 2015-2020 porté par le Syndicat Mixte du Chalonnais
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017 (Dotation d'Equipeement pour les Territoires Ruraux)
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Réserve Parlementaire
- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes démarches nécessaires, à prendre toutes les décisions et à signer tout document dans ce cadre, dans la limite des crédits inscrits au budget.

### **3- INFORMATION SUR LE NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire informe les conseillers que le personnel communal bénéficie actuellement d'un régime indemnitaire.

Un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) sera mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et remplacera celui qui est en place actuellement.

M. OBLED en présente les grandes lignes. Une délibération sera prise en décembre, après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

### **4- DELEGATION DE FONCTION : DECISIONS DU MAIRE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de fonctions :

- **Décision n° 5-2016** : acceptation du remboursement de Groupama d'un montant de 277.50 € correspondant à un remboursement de franchise suite à sinistre d'un abribus Rue du Château.
- **Décision n° 6-2016** : acceptation d'un remboursement de Groupama d'un montant de 183.83 € correspondant au préjudice subi à la salle polyvalente suite à un vol avec effraction au mois de juin 2016.

### **5- CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS PAR LE GRAND CHALON**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a sollicité le Grand Chalon pour des participations financières au titre du Fonds de Relance pour l'investissement public local pour des travaux de voirie.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 12 septembre 2016, a validé les demandes d'aides financières de la commune :

- Aide financière de 23 768.30 € pour la création d'un chemin piétonnier à Sienne le Bas
- Aide financière de 14 205 € pour la création du chemin piéton le long de la rue du Pont Larcher et la fabrication et pose d'une passerelle sur la rivière « la Corne » pour sécuriser ce chemin piéton.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les fonds de concours pour des montants de 23 768.30 € et 14 205 €, et **AUTORISE** M. Le Maire à signer les conventions.

### **6- TRAVAUX DE VOIRIE ALLEE DE LA FONTAINE**

M. Gérard LARDY, Adjoint chargé de la voirie, informe les membres du Conseil que le lotissement « Clos de la Fontaine » est pratiquement terminé.

Le lotisseur Coop Habitat va terminer les travaux de voirie du lotissement avant sa rétrocession à la commune.

La commune fera, en même temps, la réfection de l'Allée de la Fontaine, entre le carrefour avec la rue des Charmilles et le lotissement.

Le Caniveau en bas de l'Allée de la Fontaine sera refait (pris en charge par Coop Habitat). Des grilles et des regards seront posés pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Après étude de devis, c'est la Société EIFFAGE qui est retenu pour un montant estimatif de 9 345 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les travaux de voirie de l'Allée de la Fontaine pour un montant de 9 345 €

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

- **TRAVAUX DE SIENNE LE BAS** : Les travaux sont pratiquement terminés. La DRI fera un enrobé de finition au printemps 2017.
- **SANTE MENTALE** : Danielle MORIN présente le projet du grand Chalon qui souhaite organiser des débats sur la santé mentale, afin de démystifier cette maladie. Il y aura une journée nationale en mars prochain.
- **GIP E-Bourgogne** : M. Gilbert LAMBERTET s'est rendu à l'assemblée générale qui a eu lieu le 03 octobre 2016, et en a fait un compte-rendu.
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : Vincent OBLED et Daniel MORIN, ainsi que la commission PLUI participent à l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal. Il fixera, à partir de 2018, les principes d'aménagement du Grand Chalon, en matière d'habitat, d'urbanisme, de déplacements, d'environnement, et de développement économique. Il dictera également les règles générales de construction et d'occupation des sols dans toutes les communes du Grand Chalon.

Pour poser toutes vos questions sur le PLUI et rencontrer les élus chargés de son élaboration, des permanences sont organisés :

- Au Grand Chalon, 23 Avenue Georges Pompidou :
  - Les 14, 21 et 28 novembre de 10 H à 13 H
  - Le 5 décembre de 10 H à 13 H
  - Le 12 décembre de 10 H à 12 H 30
- Dans les mairies de communes :
  - Le 18 novembre de 17 H à 19 H 30 à Varennes-le-Grand
  - Le 25 novembre de 16 H à 19 H à Saint-Marcel
  - Le 2 décembre de 16 H à 19 H à Givry
  - Le 19 décembre de 10 H à 13 H à Chatenoy-le-Royal

Prendre rendez-vous au 03 85 94 21 47

Nous vous rappelons qu'un registre est à votre disposition en Mairie pour noter vos remarques.

La séance est levée à 22 H

**Fait à LA CHARMEE, le 26 octobre 2016**

**Le Maire, Vincent OBLED**

